

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

D.CN.2023-32

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À MESSIEURS JÉRÔME ET PIERRE MASSON EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)

Rapporteur : Olivier BARRY

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **13 MARS 2023**

Délibération publiée le 13 mars 2023

Le six mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept février deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), FARMER Chantale (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre), JULIEN Charlotte (pouvoir à MARLE Viviane), LAYDEVANT Christiane (pouvoir à DIJEAU Isabelle), SAUTY Yannis (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MODURIER Aurélien

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT À MESSIEURS JÉRÔME ET PIERRE MASSON EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA RUE DE L'ENVOIRE ET LE CHEMIN DE CHEZ JACQUET (SEYNOD)

Rapporteur : Olivier BARRY

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie entre la rue de l'Envoire et le chemin de chez Jacquet, la commune d'Annecy a sollicité l'accord des riverains pour acquérir les terrains nécessaires.

Monsieur Jérôme MASSON est nu-propiétaire et Monsieur Pierre MASSON est usufruitier de la parcelle cadastrée 268 E n°2 541. Ils ont donné leur accord pour céder une bande de terrain pour une surface de 82 m² au prix de 1 €/m². La parcelle a donc été divisée par document d'arpentage, à la charge de la commune, pour en extraire l'emprise nécessaire.

La commune fait donc l'acquisition de la parcelle suivante, moyennant la somme de 82 € :

| Références cadastrales | | | | |
|------------------------|---------|--------|---------------------|-------------------|
| Préfixe | Section | Numéro | Adresse | Surface acquise |
| 268 | E | 2 657 | Chemin chez Jacquet | 82 m ² |

Par ailleurs, pour garantir un accès agricole à la partie de terrain restant leur appartenir (parcelle 268 E n°2 656), la commune a prévu, dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, de réaliser un abaissement de la bordure. Ce même aménagement sera réalisé un peu plus haut au droit d'un chemin d'exploitation pour en conserver l'accès.

Afin de ne pas ralentir le phasage des travaux de voirie, Messieurs MASSON ont autorisé la commune à prendre possession du terrain dès l'approbation de l'acquisition par le Conseil municipal, sans attendre la réitération par acte authentique de transfert de propriété.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir seront à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée 268 E n°2 657 de 82 m² appartenant à Messieurs Jérôme et Pierre MASSON, moyennant la somme de 82 € à laquelle il conviendra d'ajouter les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais d'acte notarié à intervenir ;
- **APPROUVER** les aménagements de voirie à réaliser et la prise de possession par anticipation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

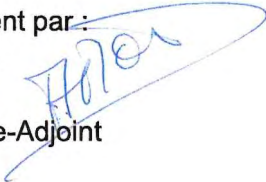
La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
MODURIER Aurélien

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :
A. MODURIER
13/03/2023
: 17eme Maire-Adjoint



Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
10/03/2023
Christelle Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.